



COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 13 juin 2016

L'an deux mille seize et le 13 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Jean-Marie VIALLE, Robert HILAIRE, Mme Bernadette FORT, adjoints, Mmes Pascale CHATEAU, Nicole GHIGNON, Céline JOUVE, Marie-Thérèse MATHON, Marie-Rose PRAT, MM. Y.JOLY et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : MM. T.LANDI et G.REYGNIER.

Excusé(s) : /

Procurations de : Philippe RIVAT à Marie-Thérèse MATHON, Gérard MERCIER à Robert HILAIRE, Amandine BLACHIER-VERDIER à Jean-Marie VIALLE, Clothilde FREUCHET à Alain LOUCHE et Ingrid RABATÉ à Louis ROCHAT.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MATHON.

1 – Finances :

a) Par 17 voix pour, subvention exceptionnelle allouée pour le démarrage d'une nouvelle association sur la commune : FACE ET CIE (théâtre, musique, danse, spectacles vivants) pour un montant de 250 €.

2 – Travaux :

a) Par 17 voix pour, adoption de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité. Le montant sera revalorisé automatiquement toutes les années.

3 – Urbanisme :

a) Par 15 voix pour et 2 contre (L.ROCHAT et I.RABATÉ), approbation de la 2^{ème} modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

1) Pour permettre la construction de logements collectifs intergénérationnels sur les parcelles communales section AC n° 250 et 252, actuellement en zone Ube, il convient de les passer en zone Ub. Dans l'état actuel, ces parcelles sont constructibles pour l'équipement de services publics. Cette modification **n'entraînera pas d'augmentation de la surface urbanisable** arrêtée dans le Plan Local d'Urbanisme mais changera la nature de constructibilité de ces parcelles.

2) Pour permettre à la S.A PRECIA MOLEN de créer un parking sur la parcelle section AD n° 75, actuellement en zone Ub, il convient de la passer en zone UI.

b) Par 17 voix pour, avis favorable du conseil municipal sur le projet du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur la commune.

4 – Intercommunalité :

a) Par 17 voix pour, approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 20 avril 2016. Approbation de la révision des attributions de compensation de l'année 2015 pour un montant de 74 958.50 € (régularisation des charges transférées sur 29 communes). La régularisation 2015 pour la commune de Veyras s'élève à 2 434.00 €.

5 – Questions diverses :

Bistrot de pays : 4 candidats ont été auditionnés. Le futur gérant sera choisi avant la fin juin.

Fait à Veyras, le 16 juin 2016

Le Maire,

Alain LOUCHE



Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr - mairie-veyras@inforoutes-ardeche.fr

www.veyras.fr